

COMPTES ANNUELS 2025 DE L'OP3FT

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 23 de ses Statuts, l'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son exercice débutant le 1^{er} janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025.

Les Comptes annuels 2025 de l'OP3FT ont été arrêtés le 12 mai 2026 et approuvés le 25 juin 2026 par le Conseil d'administration de l'OP3FT. Le rapport du Commissaire aux comptes est en date du 25 juin 2026.

Le présent document inclut une présentation des Comptes annuels 2025 de l'OP3FT ainsi que le bilan, le compte de résultat, et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent document est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 64 rue du Ranelagh 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864

PRÉSENTATION

Les Comptes annuels 2025 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	5.682.469 euros
Revenus de la dotation :	1.800.000 euros
Dons manuels :	0 euros
Résultat de l'exercice :	19.309 euros

Faits significatifs de l'exercice

L'année 2025 a continué d'être marquée par un contexte international tendu, dont l'impact sur le rythme de financement du fonds de dotation s'est encore fait ressentir. Les tests effectués dans le cadre de la période Beta de la technologie Frogans destinée aux premiers utilisateurs testeurs issus des communautés techniques, qui ont démarré en 2024, ont montré la nécessité de réaliser des travaux de préparation complémentaires en vue de la diffusion de la technologie Frogans auprès des communautés techniques. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Règlement ANC 2022-06 : les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans sa version en vigueur à la date de clôture. Pour les dispositions non spécifiquement prévues par ce règlement, il est fait application du Plan Comptable Général issu du règlement ANC n° 2014-03 modifié, notamment par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions et licences :	1 à 3 ans
Brevets et création graphique :	5 ans
Installations / agencements divers :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	2 à 4 ans

Analyse du bilan

Les actifs se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles (dotation initiale et brevets) : 1.192.022 euros
- Immobilisations corporelles (matériels informatiques) : 17.325 euros
- Immobilisations financières (participation OP3FT Branches) : 141.800 euros
- Autres immobilisations financières (caution des locaux) : 16.350 euros
- Créances usagers et comptes rattachés (accord transactionnel, opérateur FCR) : 4.308.796 euros
- Disponibilités (cash et équivalents) : 1.407 euros

Les fonds propres et les dettes se répartissent comme suit :

- Fonds propres : 3.260.680 euros
- Résultat de l'exercice (excédent) : 19.309 euros
- Emprunts auprès des établissements de crédit : 101.253 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés (y compris les factures non parvenues) : 669.758 euros
- Autres dettes (conгés payés, charges sociales, taxe sur les salaires) : 1.650.778 euros

Analyse du compte de résultat

Les ressources :

- Revenus de la dotation (issus exclusivement de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans) : 1.800.000 euros
- Dons manuels issus de la générosité publique : 0 euros

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

- Services extérieurs et Autres services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans, location des locaux, services pour le suivi juridique, comptable et social) : 584.265 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés (taxes sur les salaires) : 13.436 euros
- Salaires et traitements : 734.248 euros
- Charges sociales : 262.757 euros
- Dotations aux amortissements : 10.327 euros

OP3FT

Fonds de dotation Loi du 4 août 2008

**27-29 rue Raffet
75 016 PARIS**

SIRET N° : 750 584 864 00029

***BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT
AU
31 DECEMBRE 2025***

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 016	5 016			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 341 753	149 753	1 192 000	1 192 000	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	146 201	128 877	17 325	17 216	109
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	141 800		141 800	141 800	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	16 350		16 350	12 150	4 200
TOTAL (I)	1 651 120	283 645	1 367 475	1 363 166	4 309
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	4 308 796		4 308 796	4 342 699	- 33 903
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	322		322	197	125
. Personnel					
. Organismes sociaux	4 468		4 468	4 468	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 407		1 407	1 211	196
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	4 314 994		4 314 994	4 348 575	- 33 581
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	5 966 114	283 645	5 682 469	5 711 741	- 29 272

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	3 241 371	2 982 597	258 774
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	19 309	258 774	- 239 465
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	3 260 680	3 241 371	19 309
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	101 253	295 595	- 194 342
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	669 758	741 955	- 72 197
Autres	1 650 778	1 432 820	217 958
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 421 788	2 470 370	- 48 582
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	5 682 469	5 711 741	- 29 272
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Montants nets produits d'expl.					
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Cotisations					
Autres produits			1 800 011	1 800 000	11
Reprise de provisions				9 500	- 9 500
Transfert de charges					-100
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 800 011	1 809 500	- 9 489
Total des produits d'exploitation (I)			1 800 011	1 809 500	- 9 489
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change			178		178
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					N/S
Total des produits financiers (III)			178	178	N/S
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion			151 740	5 179	146 561
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)			151 740	5 179	146 561
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 951 929	1 814 679	137 250
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
TOTAL GENERAL			1 951 929	1 814 679	137 250
					7,56

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	15 797	14 180	1 617	11,40
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	62	62		N/S
Services extérieurs	397 797	314 367	83 430	26,54
Autres services extérieurs	170 671	170 717	- 46	-0,03
Impôts, taxes et versements assimilés	13 436	17 811	- 4 375	-24,56
Salaires et traitements	734 248	588 263	145 985	24,82
Charges sociales	262 757	201 495	61 262	30,40
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	10 327	7 745	2 582	33,34
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	317 811	200 084	117 727	58,84
Total des charges d'exploitation (I)	1 922 907	1 514 662	408 245	26,95
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	9 316	40 749	- 31 433	-77,14
Différences négatives de change	397	397		N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	9 713	40 749	- 31 036	-76,16
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		494	- 494	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		494	- 494	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 932 620	1 555 905	376 715	24,21
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	19 309	258 774	- 239 465	-92,54
TOTAL GENERAL	1 951 929	1 814 679	137 250	7,56
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXES

Objet social

L'OP3FT est une organisation de standardisation indépendante à but non lucratif créée le 17 mars 2012, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Plus généralement, l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La technologie Frogans est le socle de Frogans, le nouveau médium pour publier des contenus et des services sur l'Internet sous la forme de sites Frogans. D'un point de vue technique, ce médium est conçu comme une nouvelle couche logicielle générique fonctionnant au-dessus de l'infrastructure d'origine de l'Internet, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'E-mail ou le World Wide Web.

Un site Frogans est un nouveau type de site en ligne fondé sur un nouveau format. Chaque site Frogans est constitué de pages aux formes libres appelées slides Frogans qui sont interconnectées. Chaque site Frogans est accessible via son adresse Frogans.

Nature et périmètre des activités

Les travaux que doit réaliser l'OP3FT dans l'intérêt général, sous la direction du Conseil d'administration, sont définis de façon détaillée dans l'Article 5 de ses Statuts.

Ils consistent notamment à assurer la détention, la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans.

L'OP3FT vise à ce que, à l'instar de ce qui s'est passé avec le World Wide Web à partir des années 1990, un écosystème se construise au-dessus de la technologie Frogans, favorisant l'emploi, l'innovation et le développement économique, dans l'intérêt général.

Moyens mis en œuvre

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 682 468,55 Euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 19 309,12 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/05/2026 par le Conseil d'administration.

Annexes (suite)

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans sa version en vigueur à la date de clôture. Pour les dispositions non spécifiquement prévues par ce règlement, il est fait application du Plan Comptable Général issu du règlement ANC n° 2014-03 modifié, notamment par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022 06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel de 151 740 Euros correspond à des produits liés à des dettes fournisseurs prescrites dont le règlement n'a pas été demandé.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 a continué d'être marquée par un contexte international tendu, dont l'impact sur le rythme de financement du fonds de dotation s'est encore fait ressentir. Les tests effectués dans le cadre de la période Beta de la technologie Frogans destinée aux premiers utilisateurs testeurs issus des communautés techniques, qui ont démarré en 2024, ont montré la nécessité de réaliser des travaux de préparation complémentaires en vue de la diffusion de la technologie Frogans auprès des communautés techniques. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires qui ne l'empêchent pas d'avoir des discussions pour obtenir de nouveaux accords d'échelonnement de sa dette. Le remboursement du PGE, qui a démarré en janvier 2024, s'est poursuivi mensuellement, et se termine en juin 2026. Les délais de règlements accordés permettent d'assurer la continuité d'exploitation du fonds de dotation. Les travaux de préparation complémentaires se poursuivent, et la diffusion de la technologie Frogans aux utilisateurs de l'Internet, précédemment envisagée en 2025, est aujourd'hui prévue d'ici la fin de l'année 2026 en commençant par une large diffusion auprès des communautés techniques.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La participation du fonds de dotation au salon VivaTech du 17 au 20 juin 2026 à Paris, pour la 4ème année consécutive, confirme les perspectives d'une large diffusion de la technologie Frogans en tant que nouveau médium ouvert pour la publication universelle de contenus et de services sur l'Internet, sur tous les écrans et dans toutes les langues.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 621 120 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 346 769			1 346 769
Immobilisations corporelles	135 765	10 436		146 201
Immobilisations financières	153 950	4 200		158 150
TOTAL	1 636 484	14 636		1 651 120

Amortissements et provisions d'actif = 283 645 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	154 769			154 769
Immobilisations corporelles	118 549	10 327		128 877
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	273 318	10 327		283 645

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	5 016	5 016	0	de 1 à 3 ans
Brevets et création graph.	1 341 753	149 753	1 192 000	5 ans
Instal./agenc. divers	6 740	6 740	0	5 ans
Mat.bureau & informatique	129 102	111 777	17 325	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
TOTAL	1 492 970	283 645	1 209 325	

État des créances = 4 329 936 E

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	16 350		16 350
Actif circulant & charges d'avance	4 313 586	2 156 793	2 156 793
TOTAL	4 329 936	2 156 793	2 173 143

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

État des dettes = 2 421 788 E

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	100 753	100 753		
Dettes financières diverses	500	500		
Fournisseurs	669 758	279 782	389 976	
Dettes fiscales & sociales	1 650 406	1 650 406		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	372	372		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 421 788	2 031 812	389 976	

Charges à payer par postes du bilan = 428 653 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	50 400
Dettes fiscales & sociales	378 253
Autres dettes	
TOTAL	428 653

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

NOTES SUR LES FONDS PROPRES

La dotation initiale des fonds propres de l'OP3FT est de 1 192 000 euros apportés à titre gratuit et irrévocable par le fondateur.

Le tableau de variation des fonds propres au cours de l'exercice est le suivant :

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT
Fonds Propres sans droit de reprise	2 982 596,61 €	258 774,40 €						3 241 371,01 €
Fonds Propres avec droit de reprise	- €							- €
Écart de réévaluation	- €							- €
Réserves	- €							- €
Report à nouveau	- €							- €
Excédent ou déficit de l'exercice	258 774,40 €	258 774,40 €		19 309,12 €				19 309,12 €
	- €							- €
	- €							- €
Dotations consommables	- €							- €
Subvention d'investissement	- €							- €
Provisions réglementée	- €							- €
TOTAL	3 241 371,01 €	- €	- €	19 309,12 €	- €	- €	- €	3 260 680,13 €

Annexes (suite)

DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 428 653 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. factures non parvenues (408100)	50 400
TOTAL	50 400

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	53 883
Taxe sur les salaires(438100)	284 315
Org. soc. congés à payer(438200)	21 702
Org. soc. autres charges à payer(438600)	18 352
TOTAL	378 253

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
OP3FT	141 800	-14 973	100	141 800	141 800				-1 362	
Branches										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Étrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Étrangères										



3A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

Fonds de dotation OP3FT

64 rue du Ranelagh

75016 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Fonds de dotation OP3FT

Fonds de dotation loi du 4 août 2008

**64 rue du Ranelagh
75016 – PARIS**

SIREN 750 584 864

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01 JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

ooo 0 ooo

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les parties « Faits caractéristique de l'exercice » et « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Nous attirons également votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par le fondateur sur le premier exercice social. Cette dotation est non consomptible et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 12 mai 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2026,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

3A CONSEIL
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
S.A.S au Capital de 500 000 €
siège social : 020 - 770 03 44215
Tel : 01 42 72 84 54 - Fax : 01 42 72 64 50
R.C.S Paris 5 387 235 767



Sabrina MERNICHE
Président